

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 19/11/2012

Réception par le Prefet : 19/11/2012

Publication : 23/11/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2012-11-8-1

Séance du vendredi 16 novembre 2012

PROGRAMME E 758 LANGUE ET CULTURE REGIONALES AIDE AU THEATRE DIALECTAL ALSACIEN

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-5-8-3 du 7 décembre 2011 relative au BP 2012 «Programme Langue et Culture Régionales»,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- * attribue au Théâtre Alsacien de Colmar, 6 route d'Ingersheim à Colmar, pour la création d'un spectacle tout public « Stadt Albert » associant de jeunes acteurs en début 2013, une aide exceptionnelle de 500 €.
- * précise que ces dépenses seront imputées sur le chapitre 65, fonction 28, nature 6574, programme E758.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions